



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

11 SEP. 1991

Décision

Decisione

Participation de la Suisse à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92; Espagne, 1992)

Vu la proposition du DFTCE du 26.8.91

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

- 1 que la Suisse prend part à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92), qui aura lieu en Espagne à partir du 3 février 1992 pendant quatre semaines et deux jours.
- 2 que la délégation se compose comme suit:

Chef de la délégation:

Dr. Walter Riedweg,
chef de la division régale
des radiocommunications,
Direction générale des PTT-RT 5

Suppléant du chef de
la délégation:

Henry Kieffer,
chef de la section gestion des
fréquences et homologation
d'appareils,
Direction générale des PTT-RT 51



- Délégués:
- Tahsin Kangeldi
adjoint
Direction générale des PTT-RT 511
 - Urs Liechti,
fonctionnaire technique,
Direction générale des PTT-RT 511
 - Jésus Martin,
fonctionnaire technique,
Direction générale des PTT-RT 512
 - Paul Barbier,
fonctionnaire technique,
Direction générale des PTT-RT 12
 - Walter Flühmann,
chef de la section planification,
Office fédéral des troupes de
transmission
 - Peter Gasser
adjoint au chef de la section
sécurité aérienne
Office fédéral de l'aviation civile
 - Frédéric Riehl,
adjoint au chef du service de la
radio et de la télévision
Secrétariat général,
Département fédéral des transports
des communications et de l'énergie

Le Chef de la délégation peut faire appel à des experts si les travaux de la Conférence l'exigent.

- 3 Le Chef de la délégation et son suppléant sont autorisés à signer au nom du Gouvernement suisse les Actes finals issus de la Conférence.
- 4 La Chancellerie fédérale établit et délivre les pouvoirs nécessaires.

097.15.1

3003 Berna, le 26.8.91

- 5 Les délégués de l'Office fédéral des troupes de transmission, de l'Office fédéral de l'aviation civile, de l'Office Suisse de la navigation maritime, du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie et de l'Entreprise des PTT ont droit à une indemnité journalière qui sera fixé en accord avec l'Office fédéral du personnel.

Participation de la Suisse à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT (UIT-92) à Madrid les attributions de fréquences dans certaines parties de l'Europe (CARS-92; Espagne, 1992)

Pour extrait conforme:

Hanna Mural

1 Introduction

Sur invitation de la Conférence de planification de Nice (1989), l'Union internationale des Télécommunications (UIT) a organisé la tenue d'une Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties de l'Europe (CARS-92) qui devrait avoir lieu en Espagne au premier trimestre de 1992 pendant une période de quatre semaines et deux jours. L'ordre du jour de cette Conférence a été adopté lors de la 45e session du Conseil d'administration de l'UIT, et la date a été fixée du 3

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	10	-
		EDI		
	X	EJPD	5	-
	X	EMD	5	-
	X	EFD	7	-
		EVD		
X		EVED	10	-
	X	BK	4	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE
 DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

092.15.1

3003 Berne, le 26.8.91

Au Conseil fédéral

Participation de la Suisse à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92; Espagne, 1992)

1 Introduction

Au cours de la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) a prévu la tenue d'une Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92) qui devrait avoir lieu en Espagne au premier trimestre de 1992 pendant une période de quatre semaines et deux jours. L'ordre du jour de cette Conférence a été adopté lors de la 45e session du Conseil d'administration de l'UIT, et la date a été fixée du 3 février au 3 mars 1992. Conformément aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications de Nairobi (1982), l'ordre du jour des conférences administratives mondiales porte sur des questions de télécommunication qui intéressent les pays du monde entier.

La CAMR-92 aura pour tâches essentielles d'examiner des résolutions et des recommandations relatives à l'attribution des fréquences qui ont été élaborées lors des conférences: CAMR HFBC-87, CAMR MOB-87, CAMR ORB-88. En outre, il sera envisagé de définir certains services spatiaux nouveaux.

Etant donné que les travaux et les décisions de cette Conférence auront des répercussions importantes sur plusieurs parties du spectre des fréquences, que ce soit à l'échelle mondiale ou à l'échelon de notre pays, les intérêts suisses devraient être sauvegardés à cette Conférence par une délégation appropriée conduite par un représentant de la Direction générale des PTT.

La délégation suisse aura pour principaux objectifs

- . d'oeuvrer dans le sens d'une planification de manière optimale et souple des bandes de fréquences qui seront examinées, tout en préservant les intérêts des services nationaux exploités dans ces bandes de fréquences.
- . de garantir l'exploitation et le développement des systèmes mondiaux et régionaux de télécommunication.

Suivant les résultats de la procédure de consultation qu'elle entreprendra prochainement auprès de ses Membres, l'UIT suggérera, fort probablement, que cette Conférence soit constituée d'au moins six Commissions, afin de garantir le bon déroulement des travaux. La délégation proposée ci-après a été composée en fonction des mandats de ces futures Commissions, de l'importance des travaux et de l'intérêt des milieux concernés.

Aux termes du chapitre IX du Règlement général de la Convention internationale des télécommunications, la délégation à envoyer à une conférence par un Membre de l'UIT doit être dûment accréditée et munie des pleins pouvoirs pour exercer le droit de vote et signer les Actes finals. En l'occurrence, il convient que le Conseil fédéral désigne cette délégation.

2 Proposition

Au vu de ce qui précède, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a l'honneur de

proposer :

- 1 La Suisse prend part à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92), qui aura lieu en Espagne à partir du 3 février 1992 jusqu'au 3 mars.

- 2 La délégation est composée comme suit:

Chef de la délégation:

Dr. Walter Riedweg,
chef de la division régale
des radiocommunications,
Direction générale des PTT-RT 5

**Suppléant du chef de
la délégation:**

Henry Kieffer,
chef de la section gestion des
fréquences et homologation d'ap-
pareils,
Direction générale des PTT-RT 51

Délégués:

Erhard Hauck
chef de la division technique
des communications sans fil
Direction générale des PTT-VD

Tahsin Kangeldi
adjoint
Direction générale des PTT-RT 511

Urs Liechti,
fonctionnaire technique,
Direction générale des PTT-RT 511

Jésus Martin,
fonctionnaire technique,
Direction générale des PTT-RT 512

Paul Barbier,
fonctionnaire technique,
Direction générale des PTT-RT 12

Peter Bühler,
direction technique,
Société suisse de radiodiffusion
et télévision.

Walter Flühmann,
chef de la section planification,
Office fédéral des troupes de
transmission

Peter Gasser,
adjoint au chef de la section
sécurité aérienne
Office fédéral de l'aviation civile

Robert Stettler,
communications aérienne
Swissair

Frédéric Riehl,
adjoint au chef du service de la
radio et de la télévision
Secrétariat général,
Département fédéral des transports
des communications et de l'énergie

Jean Hulliger,
directeur de l'Office Suisse
de la navigation maritime

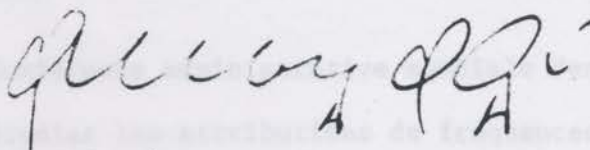
Le Chef de la délégation peut faire appel à des experts si les
travaux de la Conférence l'exigent.

3 Le Chef de la délégation et son suppléant sont autorisés à signer
au nom du Gouvernement suisse les Actes finals issus de la
Conférence.

4 La Chancellerie fédérale établit et délivre les pouvoirs néces-
saires.

5 Les délégués de l'Office fédéral des troupes de transmission, de l'office fédéral de l'aviation civile, de l'Office Suisse de la navigation maritime, du Département fédéral des transports des communications et de l'énergie et de l'Entreprise des PTT ont droit à une indemnité journalière de 140 francs selon le barème en vigueur de l'Office fédéral du personnel si Genève n'est pas leur lieu de service et s'ils sont obligés de passer la nuit au lieu de la Conférence.

DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS,
DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE


Adolf Ogi

Annexe:

Projet de décision

Pour co-rapport à:

Chancellerie fédérale
DFAE
DFF
DFJP
DMF

Extrait du procès-verbal:

Chancellerie fédérale pour
exécution (3 ex.)
DFTCE pour exécution (10 ex.)
DFAE p.p.c. (5 ex.)
DFF p.p.c. (5 ex.)
DFJP p.p.c. (5 ex.)
DMF p.p.c. (5 ex.)

Participation de la Suisse à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92; Espagne, 1992)

Vu la proposition du DFTCE du 26.8.91

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

- 1 que la Suisse prend part à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92), qui aura lieu en Espagne à partir du 3 février 1992 pendant quatre semaines et deux jours.
- 2 que la délégation se compose comme suit:

Chef de la délégation:

Dr. Walter Riedweg,
chef de la division régale
des radiocommunications,
Direction générale des PTT-RT 5

Suppléant du chef de
la délégation:

Henry Kieffer,
chef de la section gestion des
fréquences et homologation
d'appareils,
Direction générale des PTT-RT 51

Délégués:

Erhard Hauck
 chef de la division technique
 des communications sans fil
 Direction générale des PTT-VD

Tahsin Kangeldi
 adjoint
 Direction générale des PTT-RT 511

Urs Liechti,
 fonctionnaire technique,
 Direction générale des PTT-RT 511

Jésus Martin,
 fonctionnaire technique,
 Direction générale des PTT-RT 512

Paul Barbier,
 fonctionnaire technique,
 Direction générale des PTT-RT 12


Peter Bühler,
 direction technique,
 Société suisse de radiodiffusion
 et télévision.

Walter Flühmann,
 chef de la section planification,
 Office fédéral des troupes de
 transmission

Peter Gasser
 adjoint au chef de la section
 sécurité aérienne
 Office fédéral de l'aviation civile

Robert Stettler,
 communications aérienne
 Swissair

Frédéric Riehl,
 adjoint au chef du service de la
 radio et de la télévision
 Secrétariat général,
 Département fédéral des transports
 des communications et de l'énergie


 BUNDEGENÖSSISCHES FINANZDEPARTMENT
 DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

Jean Hulliger,
 directeur de l'Office Suisse
 de la navigation maritime

Le Chef de la délégation peut faire appel à des experts si les travaux de la Conférence l'exigent.

- 3 Le Chef de la délégation et son suppléant sont autorisés à signer au nom du Gouvernement suisse les Actes finals issus de la Conférence.
- 4 La Chancellerie fédérale établit et délivre les pouvoirs nécessaires.
- 5 Les délégués de l'Office fédéral des troupes de transmission, de l'office fédéral de l'aviation civile, de l'Office Suisse de la navigation maritime, du Département fédéral des transports des communications et de l'énergie et de l'Entreprise des PTT ont droit à une indemnité journalière de 140 francs selon le barème en vigueur de l'Office fédéral du personnel si Genève n'est pas leur lieu de service et s'ils sont obligés de passer la nuit au lieu de la Conférence.

Pour extrait conforme,
 le secrétaire:

Antrag 2

Ziffer 5 des Beschlussdispositivs hat wie folgt zu lauten:
 "Les délégués de l'Office fédéral des troupes de transmission, de l'Office fédéral de l'aviation civile, de l'Office Suisse de la navigation maritime, du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie et de l'Entreprise des PTT ont droit à une indemnité journalière qui est fixée par l'Office fédéral du personnel."



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Bern, 6. September 1991

An den Bundesrat

Participation de la Suisse à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CAMR-92; Espagne)

Mitbericht

zum Antrag EVED vom 26. August 1991

Antrag 1

Die Delegation ist auf 7 Teilnehmer zu reduzieren.

Begründung

Eine 13-köpfige Delegation übersteigt das übliche Ausmass einer Teilnahme der Schweiz an derartigen Konferenzen bei weitem. Wir verweisen auf die Aufforderung der Finanzdelegation, den Umfang solcher Abordnungen auf das Unerlässliche zu begrenzen.

Antrag 2

Ziffer 5 des Beschlussesdispositivs ist wie folgt zu fassen:

"Les délégués de l'Office fédéral des troupes de transmission, de l'Office fédéral de l'aviation civile, de l'Office Suisse de la navigation maritime, du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie et de l'Entreprise des PTT ont droit à une indemnité journalière qui sera fixé en accord avec l'Office fédéral du personnel."



Begründung

Ziffer 5 des Beschlussdispositives ist falsch formuliert. Die Berichtigung erfolgt nach Rücksprache mit dem GS EVED. Im übrigen wären wir dankbar, wenn uns solche Anträge jeweils im kleinen Mitberichtsverfahren unterbreitet würden.

An den Bundesrat

EIDG. FINANZDEPARTEMENT

Stich

Stich

Participation de la Suisse à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'UIT chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre (CNR-92; Espagne)

M. S. S. S.

Zum Antrag EVED vom 28. August 1991

Antrag 1
Die Delegation ist auf 7 Teilnehmer zu reduzieren.

Begründung
Eine 13-köpfige Delegation übersteigt das übliche Ausmass einer Teil-

Antrag 2
Ziffer 5 des Beschlussdispositives ist wie folgt zu fassen:
Les délégués de l'Office fédéral des troupes de transmission, de l'Office fédéral de l'aviation civile, de l'Office suisse de la naviga-